

Projet éolien en mer d'Oléron :

Un parc éolien en mer posé sur le fond, entre 10 et 30 kilomètres de la côte, est-il envisageable ? Le débat public s'ouvre ce 30 septembre et durera quatre mois

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

C'est une fenêtre étroite de quatre mois. Elle s'ouvre ce jeudi 30 septembre sur le projet éolien en mer de l'île d'Oléron. L'État a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) du dossier. Il lui revient d'informer le public, de lever des incertitudes, d'écrêter les idées reçues, pour recueillir des réactions éclairées à la proposition d'implanter au large de la Charente-Maritime un parc éolien posé sur le fond, avec deux options de raccordement au réseau de transport d'électricité à terre. L'une passe au nord et l'autre au sud d'Oléron.

La puissance envisagée pour ce parc - qui sera comprise entre 500 et 1 000 MW -, sa localisation précise entre 10 et 30 kilomètres de la côte, voire l'opportunité de le réaliser ou pas, doivent émerger du débat. Lequel s'ouvrira aussi à la possible création d'un deuxième parc, celui-là d'une puissance maximum de 1 000 MW. Après coup, l'État rendra sa décision, avant l'été 2022.

Appels d'offres

Le ministère de la Transition écologique, maître d'ouvrage du projet avec Réseau de transport d'électricité, et en partenariat avec le ministère de la Mer, imagine déclencher les appels d'offres aux industriels de l'éolien en mer en 2022, puis en 2024 pour le deuxième parc. Une feuille de route tirée de la Programmation annuelle de l'énergie de 2020. Y figure l'installation de 1 000 MW par an pour modifier les équilibres d'un mix énergétique où prédomine la production nucléaire. À l'échelle de notre région, 75 % de l'électricité pro-

duite provient des centrales nucléaires de Blaye (Gironde) et de Civaux (Vienne), et pour 17 % de part renouvelable.

Dans la trajectoire nationale annoncée, 40 % de l'électricité sera d'origine renouvelable en 2030. L'éolien en mer est une voie privilégiée où le projet d'Oléron figure tel un « confetti » noyé aussi dans l'ambition européenne de multiplier par cinq dans la prochaine décennie les capacités actuelles installées. Une dizaine d'années, c'est le temps qui séparerait le débat public qui s'ouvre d'un

Le projet d'Oléron figure tel un « confetti » noyé dans l'ambition européenne de multiplier par cinq les capacités actuelles

premier tour de pale sur le parc oléronais... S'il voit le jour.

En fonction de la puissance retenue, et eu égard à l'évolution technologique des éoliennes, entre une trentaine et une soixantaine de machines culminant à près de 250 mètres seraient à implanter au large de la Charente-Maritime, dans une première étape. Ce qui, pour ses opposants donne à ce « confetti » des contours de plateforme « industrielle ». « C'est le pire endroit pour installer un parc en mer », dénonce ainsi le Rétais, Dominique Chevillon.

Protection des espèces

Depuis plusieurs semaines, le ton du vice-président de la Ligue pour la protection des oiseaux monte crescendo en intensité pour déplorer l'incompatibilité du projet avec la pro-



Le parc éolien Nordsee Ost au large des côtes de l'île de Helgoland, dans la mer du Nord, dans le nord de l'Allemagne. La France est en retard par rapport aux autres pays européens.

AFP/CHRISTIAN CHARISIUS

tection des espèces en plein secteur Natura 2000, dans le périmètre du Parc naturel marin de la mer des pertuis-estuaire de la Gironde ; un parc qui coupera la « flyway », cette autoroute aérienne des oiseaux migrateurs, « une voie migratoire parmi les plus importantes au monde ». À ceux qui reprochent à cet actif militant du mouvement Némoto

(collectif Non à l'éolien en mer à Oléron) de souffler sur les braises, Dominique Chevillon oppose la légitimité d'agir face à « l'endormissement béat de l'État et des promoteurs éoliens ».

Terrain miné pour la commission particulière du débat public qui pilote le débat. Elle a aussi entendu ce que les élus d'Oléron pensent du projet. A

minima, les uns sont réservés, d'autres déclarent leur incrédulité. C'est un revirement. Car jusqu'alors, à l'instar de Christophe Sueur, le maire de Saint-Pierre-d'Oléron, ils s'étaient multipliés pour demander au plus haut niveau de l'État un parc éolien au large d'Oléron. Depuis 2013 précisément, et les premiers travaux de l'énergéticien WpD sur un secteur favo-

Le rebond d'un sujet houleux qui fait partout

Alors que certains de ses voisins sont déjà équipés, la France ne compte toujours pas la moindre éolienne en mer. Les projets de construction de parc suscitent, comme à Saint-Brieuc (22), de vives oppositions

Que l'on pardonne cette image facile, l'éolien n'a pas le vent en poupe. À terre, il a été l'orage des élections régionales du printemps dernier alors que (presque) chaque équipement local est vigoureusement combattu. En mer, les projets en cours lèvent de grosses houles eux aussi.

Démarrée en mai dernier, la construction au large de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) d'un parc d'une puissance de 500 mégawatts (MW), à 16 kilomètres du rivage, n'est pas un long fleuve tranquille. Quelques jours après le début des travaux, le navire auto-élévateur qui effectue les fondations a été encerclé par une cin-

quantaine de bateaux de pêche. En juin, une fuite d'huile sur le chantier a pollué la baie. Idéal pour attiser les rancœurs. Depuis, la colère ne retombe guère. Elle fédère le milieu de la pêche, des acteurs du tourisme et une frange du mouvement écologiste.

Plus au nord, au large de Dunkerque, le parc de 600 MW prévu à proximité des eaux territoriales belges ne risque pas d'être érigé dans la bonne humeur. Le débat public qui s'est déroulé l'an passé a donné lieu à de vives passes d'armes. Des partis politiques et des associations ont réclamé à cor et à cri un référendum local que l'État leur refuse. Tout récemment, le

24 septembre, des pêcheurs ont de nouveau manifesté au Havre (Seine-Maritime) et à Cherbourg (Manche) contre les projets qui crèvent enfin la surface des flots.

Depuis dix ans

Enfin, car l'éolien en mer a une tendance persistante à se faire porter pale sur les côtes françaises. À la manœuvre, l'État a lancé en 2011 la première procédure de mise en concurrence des industriels. Sept projets distincts d'éolien posé sur le fond marin ont été attribués jusqu'en 2016 pour une puissance totale de 3 600 MW, soit 3,6 gigawatts (GW). Dix ans plus tard, aucune turbine ne tourne en-

core. Le parc en construction au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) devrait couper la ligne d'arrivée avant les autres pour délivrer ses premiers kilowattheures l'année prochaine.

Le parc éolien envisagé au large de l'île d'Oléron, en Charente-Maritime, est de technologie similaire, celle de l'éolien posé. Mais la décennie 2020 verra probablement la percée de l'éolien flottant. Le gouvernement a donné son feu vert pour un premier ensemble de cette nature, d'une puissance de 250 MW, au sud de la Bretagne. Deux projets semblables sont en gestation en Méditerranée. Ils pourraient être validés l'an prochain. L'éolien flottant,

comme son nom l'indique, a l'avantage de s'affranchir des fonds marins. Ce qui convient par exemple au sud du golfe de Gascogne, où le rétrécissement du plateau continental entraîne des plongées à grande profondeur à quelques kilomètres seulement du rivage.

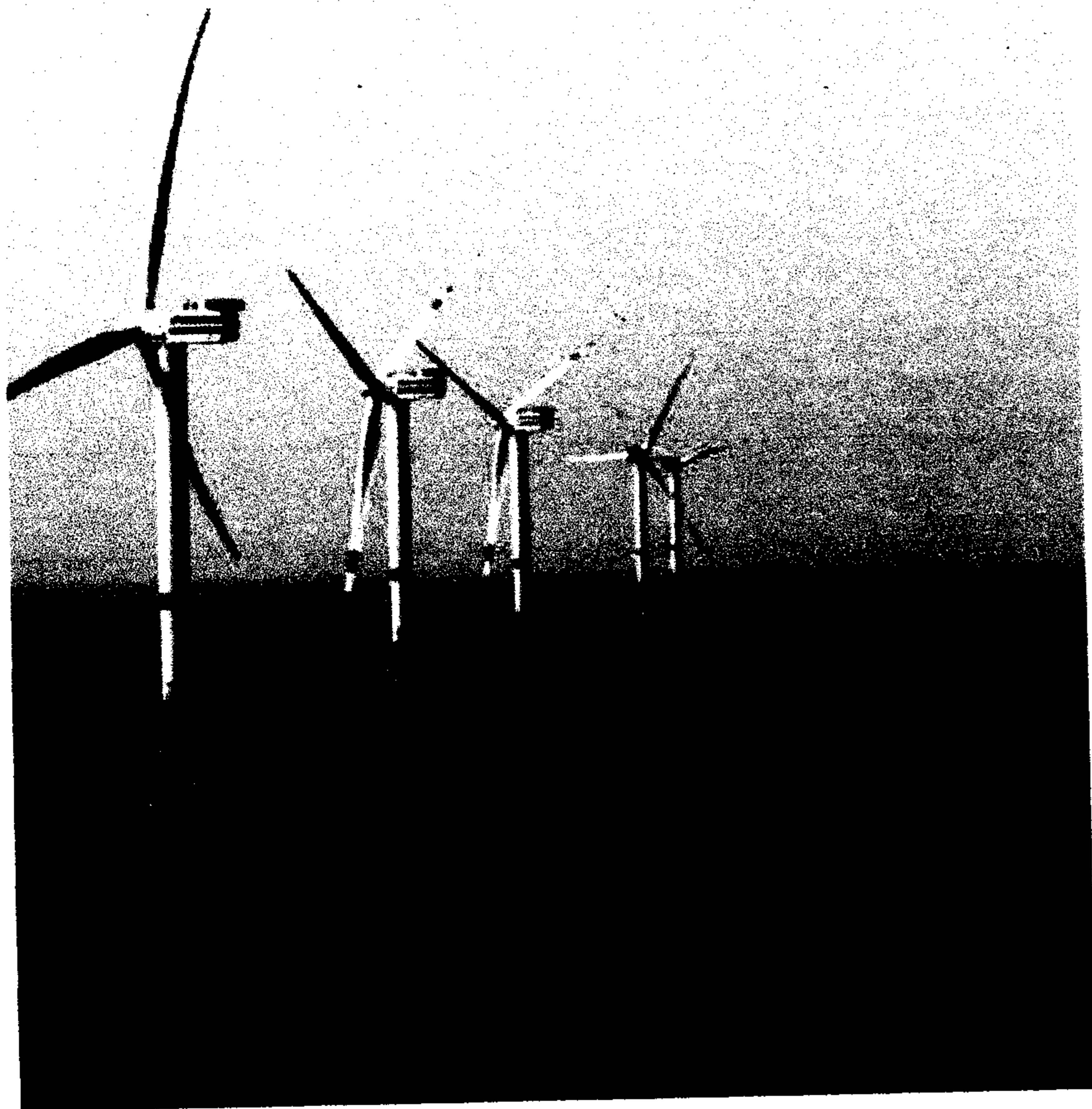
D'autres projets pilotes sont sur les rails. Avec cette armada de mâts, la France compte rattraper son retard sur ses voisins du Nord. Le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont déjà équipés. Face aux côtes européennes, la puissance installée de l'éolien en mer atteignait 25 GW l'an passé.

J.-D. R.

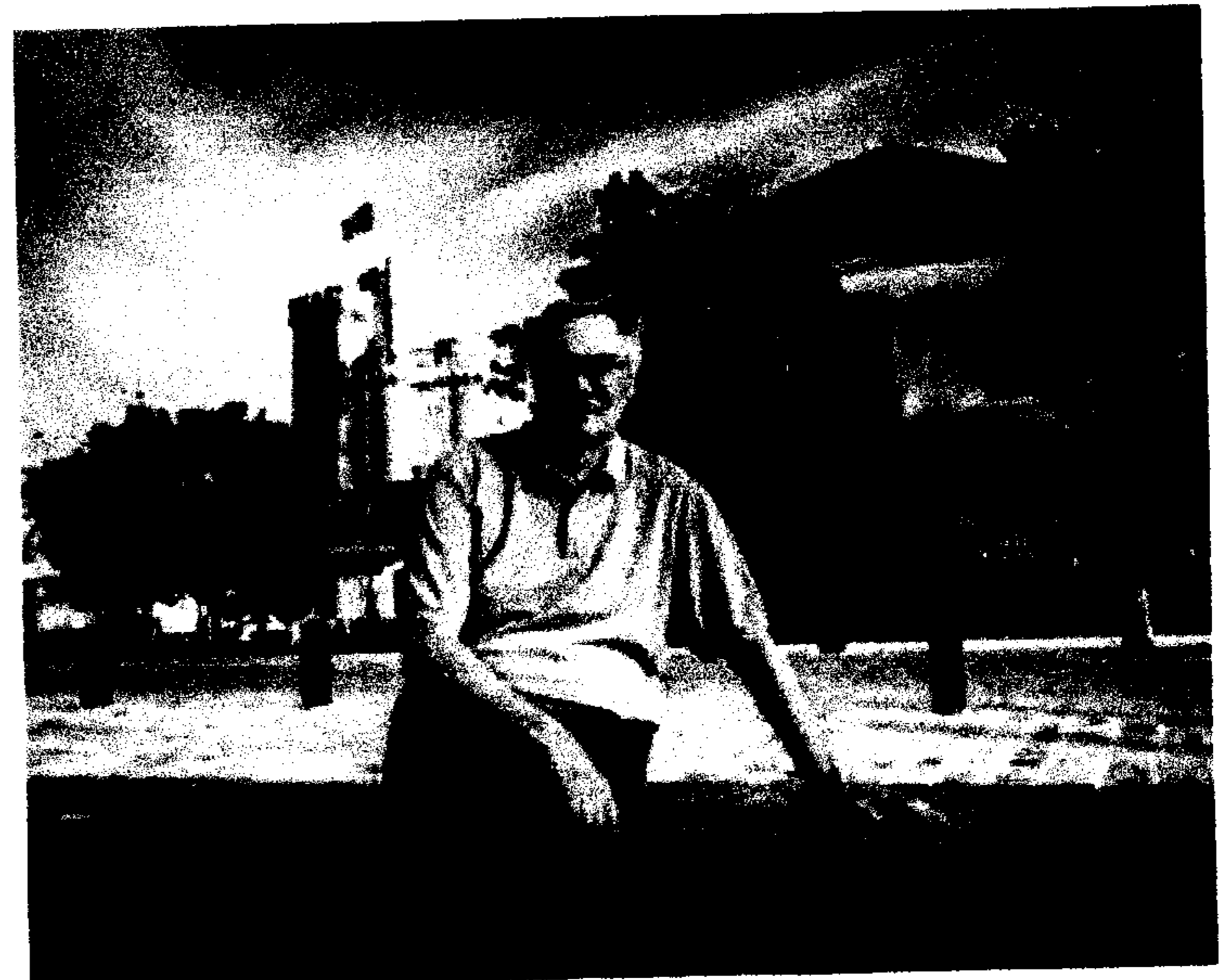
le débat s'ouvre en terrain miné

C'est parti pour quatre mois d'échanges et de réunions dans les territoires

La Commission nationale du débat public va coordonner les échanges autour de l'éolien en mer d'Oléron et en publiera les comptes-rendus



Présidée par l'ancienne secrétaire d'État à l'écologie (2009-2010) Chantal Jouanno, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé fort à faire en Nouvelle-Aquitaine. Depuis le 10 septembre, elle pilote les réunions et les ateliers qui fleurissent autour du projet Horizeo, une plateforme énergétique qui serait centrée sur un immense parc photovoltaïque de mille hectares à Saucats, au sud de la Gironde. Durée : quatre mois. Un régime semblable s'applique à partir du 30 septembre au dossier sensible du parc éolien (ou des deux parcs) au large de l'île d'Oléron, en Charente-Maritime. La CNDP va y animer et y coordonner les échanges jusqu'au 30 janvier 2022.



Francis Beaucire pilote le débat public sur le projet éolien en mer d'Oléron. XAVIER LEOTY / "SUD OUEST"

Autorité indépendante

Deux mois plus tard, elle publiera le compte rendu du débat. À l'État et à RTE (le gestionnaire du réseau électrique), les maîtres d'ouvrage, d'en tenir compte si le projet devait se poursuivre. Programmé en amont de la procédure, le débat public est à distinguer de l'enquête publique qui se situe à une étape ultérieure. Revers de la médaille, cette phase va se tenir alors que de nombreuses inconnues ombrent encore le dossier.

La CNDP, ou plutôt son prolongement pour ce projet, la Commission particulière du débat public, ne prendra pas parti, ni pour, ni contre les éoliennes en mer. Ce n'est pas sa mission. Autorité indépendante, la CNDP est garante du droit à l'information et à la participation du public sur les projets d'importance qui présentent un impact sur l'environnement. Les maîtres d'ouvrage sont notamment dans l'obligation de la saisir si l'investissement dépasse 300 mil-

lions d'euros. Composée de cinq membres et présidée par le géographe, Francis Beaucire, la Commission particulière organise une série de réunions publiques sur les territoires : le 2 octobre à Saint-Georges d'Oléron, le 4 à Royan, le 5 à Sainte-Marie de Ré, le 6 à Saint-Trojan, le 11 à La Rochelle, le 21 à Rochefort... D'autres événements sont d'ores et déjà prévus. Ils sont compilés dans l'agenda du site internet dédié au projet.

Jean-Denis Renard

rable. Ce qui a changé ? « La maladresse de l'État », rétorquent-ils.

Zones de pêche amputées

Le ministère de la Transition écologique, qui les avait consultés jusqu'alors sur une zone potentielle d'installation des éoliennes de 120 kilomètres carrés, a augmenté la surface à 300 kilomètres carrés au moment de saisir la commission nationale du débat public. Une incompréhension que partagent les pêcheurs qui font au-

jourd'hui valoir que le projet les amputera d'une zone de travail essentielle. Ces marins qui sont aussi observateurs attentifs du combat de leurs collègues bretons contre le parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

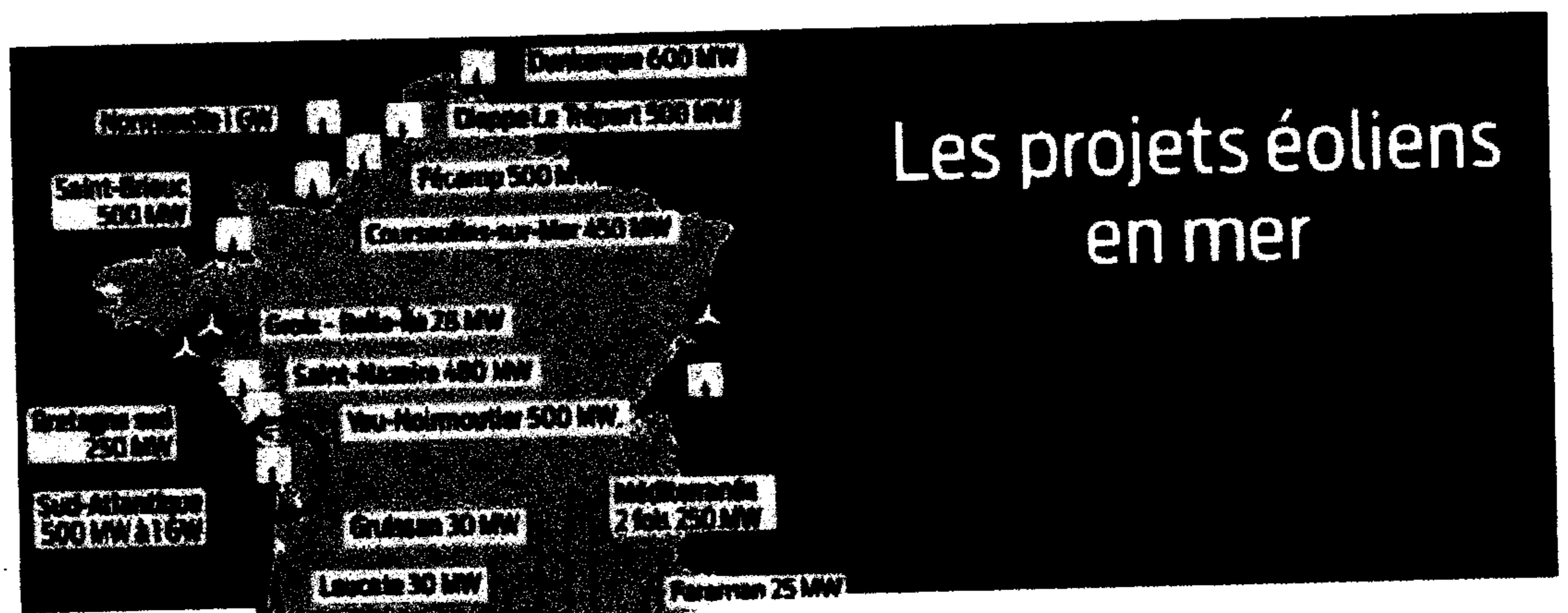
Francis Beaucire, le président de la commission, espère bien que les précisions viendront des services de l'État « pour éviter les erreurs de lecture » sur lesquelles le débat spontané s'est animé, « et que l'on puisse discuter des vrais sujets ».

des vagues



En mal dernier, les pêcheurs ont manifesté contre le chantier offshore d'un parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc. IP3

PRESS/MAXPPP



Les projets éoliens en mer

La zone d'étude du projet éolien Sud-Atlantique

